L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 21 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

VI—Suite.

Aussi bien y eût-il dans cette foule un mouvement de stupéfaction plus encore que de colère lorsqu'elle vit apparaître, au milieu de la rue, dans le flot même des curieux pressés les uns contre les autres, un de ces lestes équipages nommés alors *carricks*, un joli carrick tendu de drap jonquille dans lequel se tenait debout, donnant des ordres à son cocher fort embarrassé, une jeune femme d'une vingtaine d'années, admirablement belle, costumée d'une façon étrange—ou plutôt étrangère—et qui, dans sa robe blanche, ornée ça et là de touffes de roses naturelles, ressemblait à une apparition.

Il y avait en elle une grâce irrésistible et une énergie puissante. Ses grands yeux aux prunelles glauques, avec des éclairs à la fois furtifs et hardis, changeants comme des rayons de soleil aux jours d'orage, son front d'un blanc mât, sur lequel elle plaquait, en dépit de la mode du temps, deux bandeaux de cheveux noirs, luisants, ses joues harmonieusement dessinées, fermes et pâles, son corps, un corps mince et souple, tout son être, en un mot, respirait comme une énergie intense, dissimulée sous une grâce capiteuse et troublante. Elle regardait la foule avec des airs de reine, et de sa main gauche indiquant au cocher du carrick la foule à traverser et le chemin à suivre, elle tenait dans sa main droite un bouquet de roses d'une couleur, d'un éclat, d'une poésie adorable. Ce bouquet attirant et dont on devinait l'odeur grisante, avait un éclat de vie singulier et puissant qui donnait à la pâleur de cette jeune femme un aspect impérieux de marbre. Marbre animé, à coup sûr, car cette frêle et mince créature, aux poignets élégants, aux mains petites, la taille ondulante et serrée, pétillait de résolution altière, et son torse bien modelé avait, sous son vêtement qui en dessinait les courbes charmantes, les ondulations à la fois robustes et souples de la croupe d'une panthère.

—Il faut arriver jusqu'au Carrousel, cria la jeune femme à son cocher, avec un léger accent qui pouvait être pourtant celui d'une Française.

Le cocher fit un geste qui, montrant la foule pressée et grossissante, semblait répondre: "Vous me demandez l'impossible!"

Mais la jeune femme, sans s'inquiéter de la réponse muette du cocher, répéta impérieusement:

—Allons!

—Vous voulez donc vous faire écharper par ces gens là! dit alors le cocher d'un ton de mauvaise humeur.

—Je veux aller au Carrousel. Que m'importe la foule! Voyons, si vous avez peur, donnez-moi votre fouet, je me charge, moi, de m'ouvrir le passage!

Le cocher avait sans doute son amour-propre, car, à ce mot de *peur*, il allongea un si terrible coup de fouet à son cheval qu'après s'être presque cabré, l'animal partit intrépidement et s'enfonçant comme un coin dans la multitude, il contraignit les curieux à s'écarter, les uns effrayés, les autres furieux, se pressant et se bousculant avec des cris, des jurons et des menaces.

La jeune femme, assise maintenant et souriante, appuyait ses narines de nacre sur les fraîches roses du bouquet et regardait, par-dessus les fleurs, la foule exaspérée, ses yeux verts comme l'eau profonde ne trahissant rien autre chose de sa pensée qu'une sorte d'ennui tragique et de mépris profond.

Le flot s'était d'ailleurs ouvert devant le carrick, et la jeune femme approchait du Carrousel. Elle apercevait déjà, au bout d'une rue transversale, étroite, envahie aussi par la foule, le scintillement des baïonnettes pareilles à de l'acier en fusion et des éclats de musique militaire lui arrivaient par bouffées.

—Allons! allons! disait-elle encore en battant de ses petits pieds les coussins jonquille sur lesquels ils étaient posés.

Malgré les colères nouvelles, le cocher, ainsi éperonné, parvint à se rapprocher de la place assez complètement pour que la jeune femme, se redressant dans son équipage, dominât le Carrousel tout entier et pût apercevoir les régiments massés en carré autour de l'Arc de Triomphe où caracolait l'état-major.

Les gardes nationaux formaient la haie autour de la place, disciplinés, avec leurs culottes et leurs plastrons blancs. Chaque officier se tenait à son rang, immobile. Au milieu de la place, les rares bataillons de dépôt des régiments de ligne demeurés à Paris,—bataillons sans compagnie d'élite, quatre compagnies du centre seulement, avec les uniformes bleus qui, depuis 1807, avaient été substitués aux habits blancs que Napoléon Ier avait tout d'abord, par décret, donnés à l'infanterie de ligne, mais qu'il venait de supprimer parce que les jours de bataille, le *sang se voyait trop*, disait-il, sur le drap blanc.

Les spectateurs se montraient la jeune garde à peine créée, les tirailleurs-grenadiers, les conscrits-chasseurs et les vélites de Florence. Des lanciers polonais, avec leur kurtka bleu de roi, le collet, les revers, parements et retroussis cramoisis, brodés d'un galon d'argent, leurs épaulettes et aiguillettes en fil blanc, leur pantalon pourpre à bandes de drap bleu, le czaspka quadrangulaire, cramoisi et cannelé, au large soleil de cuivre étincelant sous les rayons de juillet, leur lance à fanion cramoisi et blanc et leur sabre à la hongroise galopaient, en manière d'ordonnances autour du duc de Feltre entouré de tout son état-major, devant le seul régiment de cavalerie,—quatre escadrons de chasseurs à cheval,—qui était garnison à Paris. Les officiers de chasseurs, placés sur une ligne à la droite de leur compagnie, par rang de grade et d'ancienneté, attendaient que le ministre de la guerre les passât en revue pendant que les chasseurs se tenaient à la tête de leurs chevaux, les rênes dans la main.

Clarke descendit de cheval et, au pas, comme le faisait l'empereur, il inspecta les troupes réunies là: le silence était profond et grave, l'immobilité superbe: puis, reprenant place devant l'Arc du Carrousel, le ministre assista au défilé. Les musiques jetaient à l'air leurs notes de cuivre, les bataillons s'ébranlaient, d'un pas régulier, les acclamations partaient de la foule, saluaient les soldats en marche, s'élançaient, longues et à pleines poitrines, comme les remerciements bruyants de la patrie aux pauvres gens qui versaient leur sang pour elle.

Et tandis que, fermes et cadencées dans leur marche, les compagnies succédaient aux compagnies, debout dans son carrick et son bouquet de roses à la main, la jeune femme plongeait ses regards inquiétants et avides dans cette foule d'hommes et cherchait, parmi tous ces uniformes, les uns sobres et presque pauvres, les autres étincelants et chamarrés, un costume, un visage, quelqu'un qu'elle avait soif de découvrir.

Elle tressaillit tout à coup, en entendant prononcer derrière elle, par un gamin accroché à sa voiture, le nom de celui qu'elle voulait deviner, car elle ne le connaissait pas et elle avait comme une fièvre de le voir.

—Tiens! Solignac! dit l'enfant de Paris, un de ceux qui, par une sorte d'étonnante érudition pratique, connaissent tout et font, d'une longue allitée, la chronique de la rue....

—Le colonel de Solignac? dit la jeune femme en se tournant, avec une vivacité singulière, vers le gamin. Et où est-il?

L'enfant étendit sa main vers un cavalier admirablement monté et qui, le sabre en main, laissait piaffer son cheval à côté de l'état-major du duc de Feltre.

C'était bien Solignac. Il était superbe, sa pelisse bleu de ciel flottant au vent sur son dolman bleu aux magnifiques tresses étincelantes, le gilet écarlate, la culotte hongroise bleu de ciel, la chabraque dorée battant la botte qui emprisonnait à demi un mollet robuste et dessiné comme celui d'un discobole antique. Le schako surmonté de l'aigrette blanche, planté droit sur le front, le cou robuste emprisonné dans le col bien serré, la moustache hardie du *raffiné*, toujours souriant et de belle humeur, le colonel semblait en vérité la personnification de cette héroïque cavalerie qui sabrait si fièrement les houzards allemands ou les Cosaques, avec des chefs épiques comme Murat, Lassalle ou Septeuil.

Castoret, astiqué et en grande tenue, revêtu du même uniforme que son colonel, mais avec les tresses blanches, se tenait à cheval à quelques pas de distance du beau Solignac.

La jeune femme ne dit plus un mot lorsqu'on lui eut montré celui qu'elle cherchait, et ses yeux verdâtres devinrent fixes, attachés et comme rivés sur le bel officier qui se tenait droit en selle à quelques pas d'elle. Il devait se passer quelque chose de violent et de bizarre dans cette tête de femme, car son visage, pâle d'ordinaire sans aucun doute, était devenu plus blanc encore, et elle respirait maintenant avec une sorte d'ivresse et comme si elle eût trouvé dans ces fleurs la vertu d'un philtre, le bouquet de roses que ses lèvres baisaient machinalement comme si ces pétales frais et soyeux eussent été vivants.

Elle ne perdait point Solignac de vue et, le considérant de loin, elle semblait l'étudier avec une sorte de fièvre pendant que, de la foule, et comme si ces anonymes poussés là par la curiosité eussent répondu à sa propre pensée, des phrases partaient, semblables à celles-ci:

—C'est lui qui a rapporté les drapeaux autrichiens!

—Il a rudement chargé à Essling!

—Le beau Solignac est un héros!

—C'est un Murat qui pensait!

—C'est le plus brillant des cavaliers de l'armée!

—C'est le modèle des soldats! Et bon! Et brave!

—C'est le beau colonel!

—Admirablement beau, murmura la jeune femme, comme si elle eût répondu aux propos de la foule.

En ce moment, le défilé était terminé, les gardes nationaux, cessant de faire la haie, se rangeaient en colonnes, et l'état-major du duc de Feltre partait au galop du côté des quais, tandis que Solignac et Castoret, éperonnant leurs chevaux, se rapprochaient justement de l'endroit où, pâle et droite, se tenait la jeune femme brune, debout dans son carrick.

—Le voilà! le voilà! criait la foule.

—Vive Solignac, vive le colonel!

Solignac souriait. Ses lèvres franches découvraient ses dents superbes avec une expression satisfaite qui ne prenait pas la peine de cacher.

Il poussait son cheval en avant, tandis que Castoret triomphait, impassible, de l'ovation faite à son compagnon d'enfance.

Solignac avait gardé son sabre à la main et il s'apprêtait justement à le remettre au fourreau lorsqu'en arrivant devant l'inconnue qui ne le quittait point des yeux, et dont un rang de soldats défilant le fusil sur l'épaule, le séparait, il aperçut, à travers les baïonnettes, cet admirable visage sérieux, magnétique, ces grands yeux, profonds comme un lac, qui le regardaient avec fixité par-dessus un superbe bouquet de roses. Il arrêta instinctivement son cheval pour admirer, une seconde de plus, cette apparition soudaine, lorsque tout à coup, par-dessus les baïonnettes des soldats, la jeune femme lança, d'un mouvement élégant et d'un geste sûr, ces fleurs admirables où elle tenait posées ses lèvres brûlantes. Les roses décrivirent, au-dessus des baïonnettes, une parabole rapide, mais le beau Solignac eut le temps de piquer au passage le bouquet embaumé, qu'il tint un moment à la pointe de son sabre. Puis, le prenant de sa main gauche, il le porta à ses lèvres, regarda la jeune femme, sourit et, mettant son sabre au fourreau, il partit, tenant toujours les roses et regardant,—à travers le défilé des soldats,—cette femme jeune, belle, étrange, rayonnante, toujours debout dans son carrick jonquille et suivant, de ses prunelles hardies, le beau cavalier qui s'éloignait parmi le bruit, les acclamations et les fanfares d'une fin de revue.

—La jolie créature! dit le colonel à Castoret au bout d'un moment et regardant toujours le bouquet de roses. Eh bien, Castoret, tu ne dis rien? Tu n'as donc rien vu?

Castoret ne répondit pas tout d'abord.

—Tu est muet? dit Solignac.

—Non, fit le hussard, non, mon colonel, mais vous n'avez pas remarqué vous-même?....

—Quoi donc?

—Eh bien! les roses sont roses, mais la femme est brune! Brune, vous entendez!

—Et qu'importe?

—C'est qu'il m'importerait beaucoup si, étant brune, elle venait, par hasard du midi. Et la prédiction de Mlle Lenormand, mon colonel!

—Le diable soit de sa prédiction! et qu'elle vienne du Midi ou du Cocythe, si je revois jamais cette femme.... C'est étrange! dit Solignac, ou plutôt c'est ravissant, une telle apparition! Il m'en est resté comme du soleil dans les yeux!

—Ah! mon colonel, prenez garde, dit Castoret. Nés le même jour, nous devons mourir le même jour. Je vous l'ai dit, je vous le répète. La prophétesse de l'impératrice ne se trompe pas. Eh bien! il y a peut-être un danger là! Jetez ces roses, mon colonel, jetez les, je parierais qu'elles cachent un aspic!

(*A continuer.*)

☞ Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp No 5 est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles; il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre n° renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le restant du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me. classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs—2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA.
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se reliant, à Vicksburg à la ligne Pariset pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.
Ligne du Têche, de Walker & Lyon.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,
CLARKSVILLE,
Capitaine, Abe Smith, commis Frank Greig, part SAMEDI, 25 décembre, à 5 heures P. M.
IDA,
Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part MARDI, 21 décembre, à 5 heures P. M.
Le fret et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
L. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Lundis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le Bateau, Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déposé à Simmsport ou Big Bend Landing.
7 avril—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
G. C. Picket, capitaine,
A. Meynier commis,
Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.
Le fret du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
6 nov—

Paquebot hebdomadaire des Opelousas.
Pour Washington, Port Barre, Churchville, Atchafalaya, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur
ST. MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, part MARDI, 21 décembre, à 5 heures P. M. Communications jusqu'au Bayou Bœuf. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DURFEE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORL, 2 Commercial Place.
3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESLIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Konnison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
28juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N.O. — Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à 10 A. M. — Le Dimanche à 6 A. M.
Le Lundi, — Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. — Le JEUDI, à 5 h. A. M.
Le bateau à vapeur
SAINT JOHN,
Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis
Commis. E. LEBLANC.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON, agent,
25 oct— No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.
Le rapide et sûr bateau à passagers.
ROBT. YOUNG,
U. D. TERREBONNE, Capt.
Frank Dalferes, commis.
Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. HITE & CARLIN, agents,
13nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET et P. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:
Hommes.....236
Femmes.....52—soit 288

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:
Hommes.....135
Femmes.....56—soit 191.

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 35 bons. Les docteurs Landry, Hava et de Bausset, ainsi que messieurs Jas et Cusachs, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société entière offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 140.

Recettes.
En caisse le 12 décembre 1873... $ 277 65.
Reçu en 12 mois (bal et cotisations)... 2,287 75—$24[illegible]

Dépenses.
Bons de secours délivrés donnant droits à 247 logements et 494 repas... $169 40
Secours en argent à diverses personnes... 63 10
Aux inondés de la Louisiane... 50 00
Cours d'anglais, 12 mois à $15... 180 00
Location du bureau, employé... 1,112 55
Annonces, imprimés... 76 55—1651 60
En caisse aujourd'hui, 12 décembre 1874... 912 80.

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Danré, samedi, 25 décembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13 oct.	21 nov.
Hannover...	24 nov.	
Frankfurt...	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et ...
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 36 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres... $35 en or.
Entrepont... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 23 déc. à 8 h. A. M.
Passage.........$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL.

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872... $152,0[illegible]
Primes sur les Risques de feu... $120,490 15
Primes sur les Risques de rivières... 12,511 46
Primes sur les Risques de mer... 13,721 13
Moins les primes rendues... 3,737 55
Moins les primes sur Risques non terminés en 1872... 30,687 06— $4,414
Primes nettes pour l'année 1873... $145,608 14
Déboursé pour l'année 1873... 38,246 82
$186,854 96

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu... $30,957
Sur les Risques des rivières... 10,
Sur les Risques de mer... 15,725 43
,481
,333
Réassurances...
Taxes...
Réfaction au lieu de scrip... 13,964 91
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer... 26,767 99
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés... 4,509
$54,365 28
Moins escompte et intérêts... 25,612 43— 28,373
$156,854
Pertes non réglées... 30,00
$186,85

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse... $29,408 44
Effets à recevoir sur prêts et sur gages...
Effets à recevoir sur Primes... $32,573 36
Effets à recevoir en voie de recouvrement... 81,068 91
Propriété foncière... 50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans... 208,548 00
Actions de Banques... 44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock... 4,000 00
Actions du Harbor Protection Company... [illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés... 1,300
Bons I. O. des O. F. Hall Association... 1,00
Actions de Compagnie d'assurance... 1,28
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association... 1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions... 255,158

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HURTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes... $1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation... 555,000 00
Autres actions, bons et hypothèques... 35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés... 95,741 86
Dû par d'autres banques nationales... 22,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations... 139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées... 38,563 69
Primes payées... 55,600 00
Echanges pour le Clearing-House... $121,318 82
Billets d'autres banques nationales... 36,302 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)... 2,875 79
Espèces... 77,379 17
Billets Legal Tender... 468,823 00 — $705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)... 4,000 00
Total... $2,996,545 95

PASSIF.
Capital payé... $850,000 00
Surplus... 38,590 84
Autres profits non-partagés... 87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés... 500,000 00
Dividendes non payés... 6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques... $1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts... 7,000 00
Chèques certifiés... 12,850 66
Chèques du caissier, non-payés... 100 00 — 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales... 79,541 18
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat... 81,486 65
Total... $2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 1ème jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT, Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DECEMBRE,
Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
C. E. PAYNE, Agent.
4déc—

LIGNE DE MOBILE.
GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST.
A DATER DU 22 NOVEMBRE,
Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:
—DÉPARTS—
Exprès du jour... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle... 5:00 p. m.
—ARRIVÉES—
Exprès (tout le parcours) et malle... 10:00 a. m.
Exprès de nuit... 9:30 p. m.
Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.
Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.
D. B. ROBINSON, Surintendant,
21 Nov.

THE MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22nd.
Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:
—DEPART—
Day Express... 7:30 a. m.
Through Express and Mail... 5:00 p. m.
—ARRIVE—
Through Express and Mail... 10:00 a. m.
Night Express... 9:30 p. m.
Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.
Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
21 Nov.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8		9 ½	
10		11 ½	
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	
4		5 ½	
6			

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. — ARRIVÉES.
Express....7:20 A. M. | Express....11:30 P. M.
Malle....5:30 P. M. | Malle....10:20 A. M.
Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1:30 A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.
DEPART. — ARRIVE.
Express....7:20 A. M. | Express....11:30 P. M.
Mail....5:30 P. M. | Mail....10:20 A. M.
The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10.30.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédient ...
Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures: le fret reçu après cette heure partira par le train suivant.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adres. au coin des rues Natchez et Magasin.
Il ne sera point reçu de fret à 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.
Primes d'incendies... $52,541
Primes de rivières... 1,112 5
Total des primes... $53,315 15
En moins—primes non expédiées... 25,376 79
Montant net des primes... $17,939 [illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées... $ 235 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts... 12,164 98 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées... $5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450... $151,222 49
Propriétés foncières appartenant à la compagnie... 17,500 00
Prêt garanti par des actions... 1,009 09
Actions appartenant à la compagnie... 27,550 00
Bons des Etats-Unis... 8,000 00
Effets à recevoir... 8,226 84
... 8 pour cent d'intérêt... 19,360 0
intérêt... 10,442 44
Primes en voie de recouvrement... 27,420 86
Effets à recevoir pour primes... 300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier... 12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence... 3,048 75
Capital souscrit en voie de réglement... 69,451 50
$355,942

PASSIF.
Capital, 4,152 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action... $311,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées... 17,928 8
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé... 17,928 40
Montant réservé pour perte non réglées... 5,546 60
Salaires non payés... 789 11
$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1... A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès... $54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes... 2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes... 31,120 65
$87,554 34
Montant payé sur 26 décès... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste
Loyer & Salaires... 10,679 22—$56,129 2
$31,426 98

PASSIF.
Polices série "A"... $5,602 25
Polices série "B"... 4,376 17—$10,978 4

ACTIF.
En caisse... $3,255 56
Décès payés "non réclamé,"... 4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton... 7,840 00
Chemin de fer Canal et Claiborne... 5,218
Banque d'Amérique... 4,310 50
Banque Nationale Mutuelle... 5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement... 6,806 00
Meubles de Bureau... 1,456 60
Effets et reçus... 1,36
[illegible]

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104........rue du Canal.........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu... $569,621
Sur risques de mer... 52,556 10
Sur risques de rivières... 55,983 08
Total des primes... $678,160 23
En moins, primes non expirées... 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875... $556,692 23
Pertes payées—
Sur risques d'incendie... $257,344 41
Sur risques de mer... 47,782 44
Sur risques de rivières... 22,344 65
$327,476 90
Taxes... 25,609 98
Réassurances et primes remboursées... 26,349 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt... 54,930 07
$454,260 67
Profit... $102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières... $282,614 42
Bons de la ville... 216,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres... 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages... 227,279
Effets à recevoir... 88,917
Primes en voie de recouvrement... 94,404
Bons de l'Etat... 650
Actions d'assurance... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association... 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall... 5000 00
En caisse... 108,587 29
$1,222,889 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président,
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie... $201,309 60
Primes de mer... 42,344 83
Primes des rivières... 112,114 22—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées... 276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie... $69,347 66
Sur risques de mer... 15,447 22
Sur risques de rivières... 55,553 91—$140,343 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.... 73,705 33—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital... $62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir... $43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques... 55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande... 137,439 58
Argent en banque... 63,069 96—200,529 54
Propriétés foncières... 118,750 42
Bons de la ville, actions de banques et autres... 183,561
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.... 27,814 1
Total de l'actif... $610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John K. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 février '7[illegible]

RESSOURCES.
Prêts et Escomptes... $642,221
Tiré au delà des dépots...
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation... 600,000
Autres actions, bons et hypothèques... 12,772
Dû par des agents de rachat et de réserve... 22,111
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 1,818
Local de la banque... 7,902
Autres Propriétés foncières... 2,721
Mobiliers et installations... 18,062
Dépenses, Courantes... 6,972,
Taxes payées... 4,744
Primes... 72,414
Echanges pour le Clearing House... 67,978
Billets d'autres Banques Nationales... 11,570 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels... 1,572 91
Espèces... 18,195 77
Billets Legal Tender... 254,000 00
$1,604,722 18

PASSIF.
Capital payé... $ 600,000 0
Surplus... 11,858
Escompte... 3,656
Change... 3,698
Intérêt... 1,317 97
Circulation Nationale non rachetée... 419,000 00
Dividendes non-payés... 722 1
Dépots Individuels... 657,515
Chèques Certifiés... 7,515 97
Dû à des Banques Nationales... 1,653
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat... 974
$1,604,722 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mars 1874.
JULES MOSSY, N. P.
Exact
P. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. W[illegible]

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes... $783,975 61
Tiré en sus... 4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation... 200,000
Bons des Etats-Unis en caisse... 100,000 00
Autres actions et Bons... 28,035 56
Dû par des agents de réserve et de rachat... 80,527
Dû par d'autres banques nationales... 7,146 8
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat... 1,281
Propriété foncière, mobilier et installations... 6,900 89
Dépenses courantes et taxes payées... 11,162 2
Primes payées... 40,000 0
Echanges pour le Clearing-House... 104,813 58
Billets d'autres banques nationales... 8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)... 841 8
Espèces... 27,672
Billets Legal Tender... 210,110
Total... $1,691,480

PASSIF:
Capital payé... $200,000
Surplus... 27,000
Autres profits non partagés... 27,028
Billets de banques non rachetés... 180,995
Dividends non payés... 240 8
Dépôts individuels... $989,591 78
Certificats de dépôts, payables sur demande... 600 00
Chèques certifiés... 11,212
Chèques de caissiers non payés... 24,927 —1,026,142 22
Dû à d'autres banques nationales... 12,385 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat... 8,699 83
Total... $1,691,480 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.
HERM. ROEHL, caissier
Signé sous serment, pardevant moi, ce 8 octobre 1874.
JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,
[illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie... $485,120 58
Sur risques de mer... 88,982 65
Sur risques de rivières... 94,394 — $668,497 23
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874... 166,601 58
Primes remboursées... 33,222 73 — 199,824 28
$468,673 65
Plus intérêts... 35,365 14
$504,038 79

Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances... $45,103 99
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer... 57,422 43
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur... 51,427 [illegible] — 270
Dépenses générales... 55,250
Taxes... 19,430
Commissions... 35,569
Rétraction (rebate)... 51,494 80 — 476,835
Bénéfice net... $27,206 71

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse... $65,050 89
Primes en voie de recouvrement... 92,123 77
Garanties et billets hypothécaires... 211,859 84
Effets à recevoir pour primes... 12,461 04
Bonds de la ville et autres bonds... 129,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions... 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission... 9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances... 7,290 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp... 70,662 77
Autres propriétés foncières... 70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement... 1,675 70
Compte suspendu... 3,070 16
768,560 68

PASSIF.
Capital... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874... 166,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés... 6,727 15
Réclamations contre la compagnie... 4,293 73 — $677,622
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation... $ 90,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1875.

DIRECTEURS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:
Sur risques de feu... $114,062 21
Sur risques de mer... 59,281 87
Sur risques de rivières... 29,566 91
Total des primes... $203,000 03
Moins primes rendues... 3,154 77
Primes acquises... $199,846
Déduit—Pertes par le feu... $45,105 66
Pertes sur mer... 42,115 73
Pertes sur rivières... 15,476 60
$102,683 87
Réassurances... 11,916 78
Réfactions (rebate)... 9,563 07
Taxes... 7,469 93
Loyer... 3,765 00
Dépenses, et profits et pertes... 36,815 19
$172,294
Réservé pour primes non-terminées... $17,820 86

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes... 0
Comptant... 42,426 0
Comptes en voie de collection... 18,860 2
Billets recevables... 2
Prêts sur garanties... 80,050 00
Prêts sur hypothèques... 41,846 33
Stocks et Bons... 5,870 30
Installations de bureaux et meubles... 2,000 00
En mains des agents en Europe, etc.... 5,125 42
$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes... 2,196
$294,320 86

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 22me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancas,
A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
B. Hufft, J. Brousso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau,
J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie... $129,021 45
Primes de mer... 24,310 02
Primes de rivières... 65,867 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872... 42,000 00
Total... $261,206 3
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année... 50,123 43
$211,063 43
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie... $64,517 28
Sur les risques de mer... 17,696 21
Sur les risques de rivières... 18,331 71—100,844
$110,239 41
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent... $5,562
Réassurances... 13,633 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt... 2,446 30
Réservé pour pertes non réglées... 20,000 00 — 48,641 84
Bénéfice net... $61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse... $50,715
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis... 304,047
Primes en voie de recouvrement... ,481 9
... bons, actions, etc. de banques compagnies d'assurance, etc... 3,355
Propriété foncière... 4,557
Billets d'actions (stock notes)... 262,228 50
$633,356 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire,
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé... 10 pour cent
Dividende sur le susdit... 5 "
Dividende sur primes remboursées... 15 "
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Brase, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak, J. D. Hill,
L. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. R. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 158 Esplanade Street.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE............$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt... $334,376
Pertes, dépenses, taxes... $196,588 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent... 59,626 54 — 256,515 30
Bénéfice net... $78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE...
Actions, bons, prêts et effets à recevoir... $409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement... 129,776 71
$539,646 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
E. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY.
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie... $90,384 55
Primes sur les rivières... 12,066 58
Primes maritimes... 9,042 22
112,493 35
Moins, primes remboursées... 2,425 69
$110,067 72
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie... $22,189 66
Pertes sur les rivières... 16,422 12
Pertes sur mer... 816 17
$39,427 94
Réassurances... 4,589 51
Loyer... 2,500 00
Taxes... 3,250 35
Réfaction (rebate)... 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt... 6,487 30
Réservé pour risques non terminés... 27,171 00 — 92,804 35
18,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement... 5,739 67
Prêts garantis par hypothèque... 21,006 12
Billets à recevoir pour primes... 12,460 [illegible]
Actions, bons et autres obligations... 142,596 [illegible]
Propriété foncière... 5,447 24
Primes en voie de recouvrement... 13,100 69
En caisse... 27,087 54
$242,424 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—1ct

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu... $60,563 60
Mer... 13,839 29
Rivières... 58,181 12—$122,604 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874... 15,745 00
149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875... 17,200 00
Montant net des primes...
Perte par le feu... $9,619 84
Pertes sur les rivières... 23,541 25 — $43,161 19
Réfaction (rebate)... 25,334 22
Réassurances... 8,099 06
Primes remboursées... 1,225 10
Taxes... 14,211 60
Casuel... 3,170 42
Loyers... 8,558 38
Dépenses... 15,408 46
$117,896 28
Moins Intérêts profits et pertes... 20,192 18 — $97,70
Bénéfice net... $34,

ACTIF.
Effets à recevoir... $226,964 42
Mobilier... 4,923 92
Actions du Harbor boat... 550 00
Bons de la Ville... 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat... 3,600 00
Compte pour les recouvrements net... 14,823 51
En caisse... 95,100 00
$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.
Primes reçues... $127,183 7
Pertes par incendie sur mer et rivières payées... $31,647 [illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc....
184,001 8
Total de l'Actif... $794,319 1

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nasits,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissembach, H. R. Gogreve, F. Roder,
E. Wildermann.

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 18 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:

L. Breton, Alph. Wals, E. Larue,
A. Jas, V. Nippert, J. Laloy,
A. Granger, J. G. Spor, V. Malgnan,
J. B. Seguin, E. Scheldecker, P. Maillard,
J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiané, jr,
H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz,
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume,
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond.

Et à une assemblée de la Direction ont été nommés
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1875.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1874.

Le Conseil d'administration arrivé au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (29 novembre 1874).

L'attention des sociétaires est particulièrement appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins à domicile:
1er District jusqu'à "Louisiana Avenue."
2me " Pont du Bayou.
3me " " Abattoirs.

Puis sur l'augmentation du nombre des Docteurs chargés du service médical de la Société qui aujourd'hui sont au nombre de quatre.

Le Docteur J. Toustre, ayant charge de l'Asile, offre de donner des consultations à tous les Sociétaires qui viendront à l'Asile, à l'heure de sa visite.

Rapport du Trésorier.
La balance en caisse, au 30 novembre 1873, était de... $ 841 56
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions... 11,654 88
Total des recettes... $12,496,04
A déduire pour les dépenses pendant la même période:
Assurance de l'Asile et de son contenu... $131 75
Gardien de l'Asile... 2,879 30
Médecins... 1,506 50
Pharmaciens... 1,862 29
Secrétaires... 300 00
Annonces, impressions et frais de bureaux... 112 65
Collecteur (sa commission)... 1,111 20
401 Bons de secours... 2,020 00
Lingerie et ustensiles... 107 00
Provisions... 617 14
Réparations et citerne... 295 68
Gaz, charbon et bois... 132 89
Inhumations... 249 00
Funérailles... 101 00
Remboursement de huit actions et les intérêts... 104 00 — $11,498 42
Balance en caisse ce jour: $1,002 74

Caisse de Bienfaisance.
La balance du 30 novembre 1873 était de... $675 20
Reçu depuis cette époque... 301 60 — $2,376
A déduire:
42 admissions à $11 00... 462 0
Balance en caisse: $917 [illegible]

Cette caisse depuis sa fondation a payé l'admission de 94 membres.

Actif de la Société:
L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses tombeaux... $72,339 00
A déduire 58 actions à $10 00 soit... 580 00
Actif net: $71,856 00

Rapport du Comité d'Admission.
Le 30 novembre 1873 la Société se composait de... 1153 membres
Admis depuis cette époque... 144 — 1313 membres
Sur lesquels il faut déduire:
Démissionnaires... 2
Décédés à l'Asile... 5
Décédés à domicile... 24
Rayés aux assemblées générales... 204 — 235
Effectif actuel classés ainsi qu'il suit:
Membres honoraires... 20
Pensionnaires à l'Asile...
Sociétaires suspendus... 15
Fils de Sociétaires... 25
Veuves... 60
Membres actifs... 986 total égal 1098 membres

Comité de secours.
Le Comité a délivré pendant l'année 401 Bons de secours représentant la somme de $2020.00.

Service Médical.
Le rapport du Docteur J. Toustre chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné [illegible] Sociétaires qui ont séjourné 2444 journées.

Pour le second district, le Dr. J. Toustre a donné ses soins à 400 Sociétaires qui pendant leurs maladies ont nécessité 1774 visites.

Le Docteur A. de Roaldes, chargé du 3ème District, a soigné 153 malades qui ont exigé 620 visites.

Enfin celui du Docteur H. D'Aquin à qui est confié le 1er et 4ème District constate qu'il a donné ses soins à 300 malades et qui ont occasionné 822 visites.

Le rapport du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des différents membres du Conseil d'administration n'a dénoncé aucune plainte dans le service administratif, médical ou intérieur.

Le Conseil d'administration avant de terminer son rapport annonce le résumé des secours accordés aux sociétaires depuis la fondation de la société jusqu'à ce jour:

Malades soignés à l'Asile 5226 qui y ont séjourné 60775 journées.
Malades soignés à domicile 5555 qui ont nécessité 49922 visites.
Secours en espèces $24,176 00.

Le Service administratif pour l'année 1875, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 29 novembre:
MM. Jh. Girod, Président, rue Dumaine 72.
F. Tujague, Vice-Président, 81 rue Chartres.
N. Bouvier, Trésorier, 63 rue Ste. Anne.
J. Schweitzer, 166, Royale, A. Paris, 56, Bourgogne, J. Leblanc, 285, Vieille-Levée, — Formant le comité de finances.
J. Soudain, 221 Orléans, L. Muniville, 116 Ste-Anne, M. Manadé, 141 St-Louis, A. Lafond, 109 Bourbon, — Formant le comité de secours.
J. Rivard, 113, St-Pierre, J. P. Carrère, 130 Bourbon, — Formant le comité d'admission.

Le Conseil en terminant ce rapport informe les Sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.
Secrétaire—L. Simon, angle Toulouse et Chartres chez M. Rouyer, 52 [illegible] rue Ste-Anne.
Collecteur—P. P. Chabert, 381 rue de Chartres.
Gardien de l'Asile—Jh. Dulact.
Médecins—Pour l'Asile Dr. J. Toustre,
1er et 4ème Districts: Dr. A. W. Roaldès, résidence 410 Dauphine, Office Coin Magasin et Natchez.
3ème District Dr. H. D'Aquin 49 Remparts.
[illegible] District Dr. A. de Roaldes, [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT —DU—

STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes... $1,169,486 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation... 500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques... 55,881 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve... 111,474 12
Dû par d'autres banques nationales... [illegible]
Dû par des banquiers et des banques d'Etat... 79,[illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installations... 140,174 27
Dépenses courantes et taxes payées... [illegible]
Primes payées... [illegible]
Echanges pour le Clearing House... [illegible]
Billets d'autres banques nationales... [illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)... [illegible]
Espèces... [illegible]
Billet legal tender... [illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis 5 pour cent des billets en circulation... 22,500 00
Total... $2,571,7[illegible]

PASSIF.
Capital payé... $500,000 00
Surplus... [illegible]
D'autres profits non partagés... [illegible]
Billets de banque nationale non rachetés... [illegible]
Dividendes non payés... [illegible]
Dépôts individuels sujets à des chèques... $962,792 [illegible]
Certificats de dépôts sujets à demande... 2,000 00
Chèques certifiés... 32,013 01
Chèques du caissier non payés... [illegible]
Dû à d'autres banques nationales... [illegible]
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat... [illegible]
Total... $2,571,7[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,
SAM'L FRIEDLANDER, Directeurs.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

Conformément aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... 5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... $5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance... 247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière... 1,281 4[illegible]
$7,024 14
Bénéfice net... 112 94
$7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur... $84,905 77
Propriétés foncières... 9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat... $1,661 41
Currency des Etats-Unis... 144 26 — 1,810 67
Effets à recevoir... 7,160 1[illegible]
Divers débiteurs... 590 77
Installations... [illegible]
Intérêt courant... [illegible] 38
— 105,172
Actions payées en plein... 79,150 00
Actions payées en partie... 3,792 85
Scrip... 4,582 00
Dividende No 1 non-réclamé... 127 [illegible]
Effets à payer... 400 00
Divers créanciers... 402 70
Surplus de l'actif... 16,470 22 — 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président,
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.
22 oct—1m